



Appel à cotisations – Années 2025/2026

Chers amis, chers membres de l'A.M.C.B.P.,

L'année 2025 se termine sans que nous ayons pu nous retrouver depuis le mois de mars dernier. L'assemblée générale d'octobre ayant été reculée au 15 décembre 2025 pour des raisons d'organisation, l'appel à cotisations 2025 n'a pu être lancé. Néanmoins, c'est toujours avec la volonté renouvelée de poursuivre notre mission : honorer la mémoire des combattants de la Brigade Piron, transmettre leur héritage aux jeunes générations et perpétuer les liens d'amitié franco-belges qui nous unissent depuis la Libération.

Votre soutien, à travers le versement de la cotisation annuelle, est essentiel pour permettre à notre association de poursuivre ses actions :

- Participation et organisation des cérémonies commémoratives,
- Entretien de la mémoire des anciens par des publications, expositions et témoignages,
- Maintien du lien entre les membres et amis de la Brigade.

Le montant de la cotisation pour les années 2025/2026 est fixé à **20,00 euros**.
Vous pouvez l'adresser :

- par chèque à l'ordre de **A.M.C.B.P.**,
- en ligne : www.TINYURL.com/AMCBP20252026
- ou par virement bancaire (Voir RIB joint).
- L'adresse postale de l'association est la suivante :
A.M.C.B.P. – Mairie, rue du Ricoquet – 14910 Bénerville-sur-Mer

Votre fidélité et votre attachement à la mémoire de la Brigade Piron sont la meilleure garantie de la pérennité de notre action commune.

Au nom du Bureau, je vous adresse tous mes remerciements pour votre engagement et votre confiance.

Avec mes sentiments les plus cordiaux et dévoués,

Laurent Poelaert

Secrétaire de l'A.M.C.B.P.